

INDUSTRIE PHARMA : Écho des négos

- *Plusieurs négociations de branche ont eu lieu dernièrement, nous vous en faisons état dans cette circulaire.*

Négociation d'un accord sur la Visite À distance (VAD) :

Cette négociation a fait suite à une demande qui émanait de l'UNSA à laquelle se sont jointes la CFTC puis la CFDT et qui a reçu l'aval du LEEM. L'idée au départ était de donner un cadre à la Visite À Distance (VAD), aux métiers de la promo, imposé par les restrictions sanitaires liées au COVID. Cela s'est vite traduit par la proposition du LEEM d'avoir un accord pérenne. Nous nous sommes tout de suite opposés à cela. Non seulement cet accord n'était en rien protecteur pour les métiers de la promo (droit à déconnexion, amplitude journalière, charge de travail...), ne prévoyait aucune indemnisation en contrepartie de l'augmentation des charges fixes, mises aux normes électriques, assurance pour les salariés... mais surtout, refus de limiter, cadrer et de quantifier le volume de VAD à réaliser, le tout étant renvoyé à la négo en entreprise.

Inacceptable pour nous : c'eût été entériner la mise en place dans la branche de la VAD sans aucune limite ni garde-fou, les entreprises auraient eu toute latitude à imposer des objectifs de visites à distance en plus des visites en face à face, voire faire de l'activité VAD l'activité principale. Pour nous, la relation avec les professionnels de santé est primordiale et doit rester le cœur de métier.

Nous avons été suivis par la CGC, FO et ensuite la CFTC, ce qui nous a permis de faire un droit d'opposition majoritaire à l'accord signé par l'UNSA et la CFDT qui, de fait, est devenu « non écrit ».

Emploi et insertion des jeunes dans l'industrie pharmaceutique :

Cette négociation fait suite à la directive gouvernementale demandant aux branches professionnelles d'ouvrir des négociations sur l'emploi des jeunes afin de favoriser leur entrée en entreprise, du fait du contexte lié au COVID qui aggrave la situation, encore plus qu'elle ne l'est.

Nous étions sans illusion et nous avons raison. Un accord a vu le jour, signé par CFDT, FO, CGC, UNSA, CFTC. Un accord pour l'image et l'affichage. Celui-ci ne fait que rappeler des dispositifs existants, reprendre des morceaux d'accords (formation pro, contrat de génération, handicap...). Autant de dispositions et d'accords qui ont fait la preuve de leur inefficacité, ne faisant aucune obligation à l'employeur en matière d'embauches pérennes. À ce jour, c'est environ 5 000 jeunes qui entrent chaque année dans la branche sous différentes formes (apprentissage, contrat de pro, stage...) et c'est autant qui en sortent (chiffres du LEEM). Chacun peut d'ailleurs le constater dans son entreprise et pourra faire les comptes pour l'année qui vient et pour celles qui suivront.

Nous sommes donc les seuls à ne pas avoir signé. Nous avons peut-être tort. En tout cas pas question de servir d'alibi ou de faire-valoir.



Télétravail :

Près de huit mois de négociation et la montagne accouche d'une souris. Pour la CGT, il était hors de question d'avoir un accord de branche à l'identique de l'Accord National Interprofessionnel (ANI). Un accord vide de contenu, ne faisant aucune obligation ou contrainte aux entreprises, plus un guide à la négociation d'entreprise qu'un outil améliorant les droits des salariés. Force est de constater qu'il en sera quasi de même. Même si cet accord de branche est plus « touffu » que l'ANI, il n'en reste pas moins qu'il est vide de contenu et ne fait que renvoyer les sujets essentiels à la négociation d'entreprise.

À quoi bon avoir un accord de branche si celui-ci ne pose pas les bases, les seuils de ce qui doit être négocié en entreprise ? Pas de garantie réelle, de droit à la déconnexion, pas de montant pour une indemnité liée au surcoût des frais fixes du fait du travail chez soi, rien si besoin d'une assurance complémentaire, rien si besoin de mise aux normes électriques, pas de limite aux amplitudes journalières ou hebdomadaires si ce n'est le minimum légal et, c'est encore pire, si le télétravail est mis en place pour une circonstance exceptionnelle là c'est carte blanche pour l'entreprise.

La CGT ne signera donc pas. À l'heure où nous écrivons ces lignes, les signataires ne sont pas encore connus si ce n'est FO. Mais il ne fait pas de doute que ce sera malheureusement un accord majoritaire, si on peut appeler cela un accord...

Qui dit négociations de branche ne dit pas forcément progression des droits et des acquis pour les salariés concernés. Dans certains cas, c'est même synonyme de régression et, le plus souvent, les négociations n'aboutissent qu'à des accords « d'affichage » sans obligation ni contrainte, dans leur contenu, pour les entreprises.

La faute à qui ? Aux organisations syndicales signataires, bien sûr, dont le paraphe est plus existentiel et d'accompagnement qu'autre chose. Preuve en est : les accords signés dans la branche Industrie pharmaceutique mais aussi les centaines d'autres dans les différentes CCN. Des accords à tout va, et pourtant, le quotidien des salariés reste le même : suppressions d'emplois, conditions de travail déplorables, salaires de misère, non reconnaissance des qualifications, de l'expérience....

Leur responsabilité est lourde certes mais nous devons aussi nous poser la question de la nôtre, de nos syndicats, militants, syndiqués. La force du patronat n'est-elle pas aussi le signe de nos faiblesses ? Notre activité syndicale est-elle au niveau de la construction du rapport de force dont nous avons besoin ? Une situation en entreprise qui dépasse et de loin les portes de celle-ci car il est clair que si les entreprises ont de plus en plus de droits, de moins en moins de devoirs, c'est parce qu'elles ont comme courroie de transmission le gouvernement. C'est pour cela que nous devons construire et faire converger les luttes de toutes nos entreprises, de toutes nos branches, de tous les salariés.

Cela commence en répondant à l'appel lancé par la CGT, la Fédération :

LE 5 OCTOBRE

POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LA PROTECTION SOCIALE,

TOUS EN GRÈVE ET MANIFESTATION